

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 5.2 du Conseil municipal du 25 juin 2022
« Signature d'une convention d'occupation du Domaine public avec la
société Cellnex France »

Au Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous nous aviez déjà soumis cette délibération permettant **l'implantation d'un pylône pour les opérateurs de communication, dans l'enceinte du cimetière de St Pierre du Perray.**

Je m'y étais fortement opposé car c'est un manque de respect vis-à-vis des personnes qui viennent se recueillir sur la sépulture de leur défunt et des défunts eux-mêmes. Cela implique aussi un accès permanent de la société pour intervenir sur l'antenne, sans parler des travaux d'installation.

De nombreux habitants s'étaient émus de cette décision du Conseil municipal, choqués pour la plupart.

En retrouvant ce point à l'ordre du jour, je pensais que la parole de mon groupe d'élus et d'habitants de la commune vous avait fait changer d'avis et que vous renonciez à ce site d'implantation.

Mais, non, il n'en est rien. **Vous persistez avec cette proposition indécente.**

Vous passez royalement la surface allouée à l'implantation de 30 m² à 28 m², ce qui ne change rien à la question. Vous dites déplacer le pylone côté déchetterie, mais le plan joint indique toujours le même emplacement côté bois. Vous proposez un habillage « façon arbre ». Cela ne change pas le fond du problème.

Nous ne voulons pas d'un pylone au milieu des tombes, vous pourriez le comprendre ou tout du moins vous mettre à la place de celui ou celle que cela blesse.

Chers élus, je vous demande de ne pas voter cette délibération.